



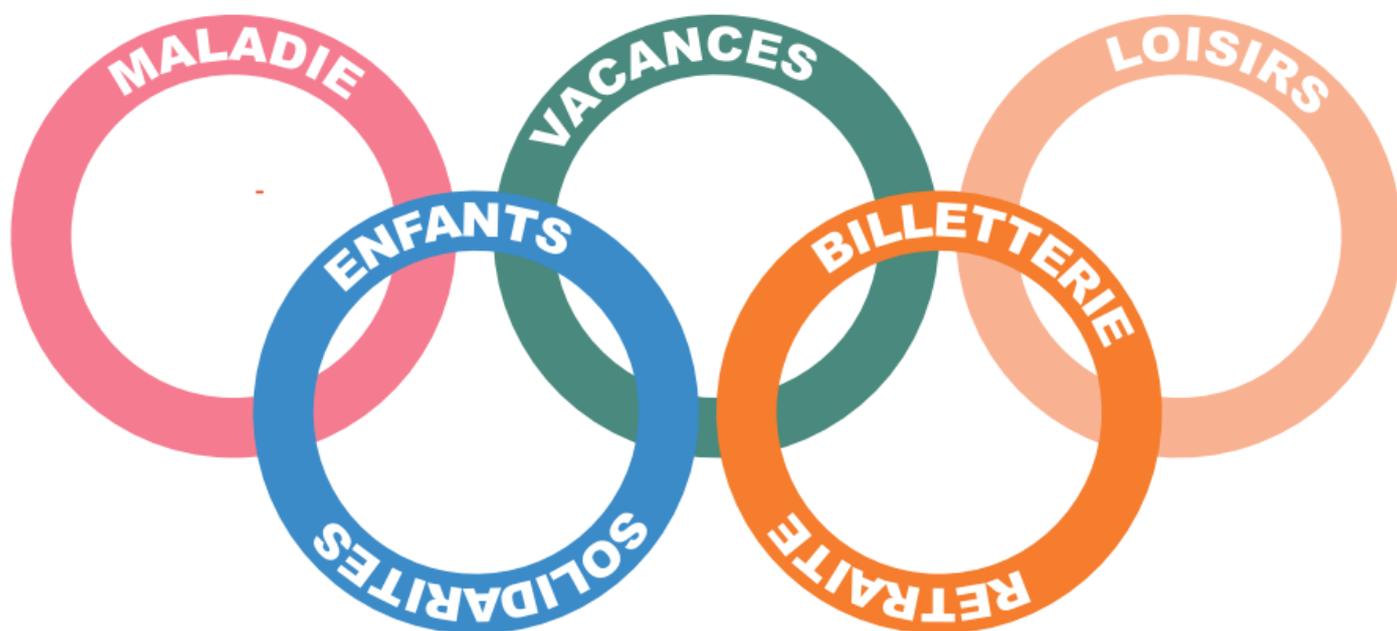
**UPR**  
Santé Sociaux

**BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

*Les mandatés CFDT au  
CGOS Bourgogne  
Franche Comté vous  
informent :*

# PRESTATIONS CGOS 2024

La **CFDT** santé-sociaux vous présente ce livret régional actualisé qui répond à vos besoins : **CONNAITRE VOS DROITS CGOS EN 2024**



**Si les hospitaliers évoluent,  
leur protection sociale  
et  
leur action sociale  
doivent évoluer !**

**GRILLES INDICIAIRES**  
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

**Nouveau et pratique :**  
**Des grilles indiciaires  
faciles à consulter....**



**[http://www.fed-cfdt-  
sante-sociaux.org/](http://www.fed-cfdt-sante-sociaux.org/)**



# SOMMAIRE

<b>Votre Dossier CGOS</b> .....	p.2
◆ Ayant Droit	
◆ Quotient Familial	
◆ Envoi CGOS	
<b>Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie</b> .....	p.3-4
<b>Vacances</b> .....	p. 5
◆ Vacances Adultes et Famille	
◆ Chèques Vacances	
◆ Vacances Prix Mini et Réduit	
<b>Loisirs</b> .....	p.6
◆ Titres Culture	
◆ Prestation Sports, Loisirs, Culture	
<b>Enfants</b> .....	p.7-8
◆ Prestation Etudes, Education, Formation	
◆ Garde d'enfants de 0 à 6 ans - CESU	
◆ Centre de Loisirs-Accueil périscolaire et Soutien Scolaire	
◆ Vacances enfants et adolescents	
◆ Prestation Naissance et Adoption	
◆ Noël des enfants	
◆ Prestations Sports, Loisirs, Culture	
◆ Prestation enfants en Situation de Handicap	
<b>Solidarités</b> .....	p.9-10
◆ Aides Remboursables Logement	
◆ Aides Remboursables	
◆ Aides Exceptionnelles Non-Remboursables	
◆ Solidarité Vie Familiale	
◆ Prestation Décès	
◆ Renseignements Juridiques	
◆ Aide aux actions sociales et collectives	
<b>Billetterie-Conso</b> .....	p.11
◆ Avantages Conso	
◆ Billetterie	
<b>Retraite</b> .....	p.12
◆ Départ à la Retraite	
◆ Prestation annuelle des retraités	
<b>Agendas Prestations</b> .....	p.12
<b>Jeu</b> .....	p.13
<b>La CFDT Santé-Sociaux</b> .....	p.14
<b>Vos mandats CFDT BFC au CGOS</b> .....	p.15

# VOTRE DOSSIER CGOS

Il doit être actualisé tous les ans. Vos droits peuvent être activés dès décembre pour l'année suivante.

Vous pouvez aussi le faire tout au long de l'année.  
Ne passez pas à côté des aides, faites-le tout de suite....

**Que vous soyez actif ou retraité :**

- **Titulaires,**
- **Contractuels (dès votre premier bulletin de salaire),**
- **Les emplois aidés,**
- **Les agents en disponibilité d'office pour raison de santé,**
- **Les agents en congé de présence parentale, pendant la durée du congé,**
- **Les tuteurs,**
- **Agents à temps partiel (les prestations sont versées à 100%),**
- **Les apprentis,**
- **Les personnels médicaux (uniquement pour les prix négociés).**

**La CFDT a obtenu les mêmes droits pour:**

- **les agents à temps partiel,**
- **les 2 agents d'un couple hospitalier,**
- **les contractuels dès leur premier jour de travail.**

**La CFDT Santé Sociaux revendique le maintien des prestations CGOS durant le congé parental des agents.**



## TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Vous trouverez votre QF sur la page d'accueil, dans votre espace agent, en haut à gauche.

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6	TRANCHE 7	TRANCHE 8
< à 510	De 510,01 à 610	De 610,01 à 710	De 710,01 à 810	De 810,01 à 910	De 910,01 à 1060	De 1060,01 à 1295	> à 1295,01 ou non connu

## ENVOI CGOS

### Gagnez du temps

Envoyez vos formulaires de prestations, transmettez un complément d'information ou adressez un message au CGOS par courriel.

Vous devez vous connecter au site CGOS puis accéder à l'onglet **CONTACT**.

Il est toujours possible d'envoyer vos demandes par courrier postal à votre délégation :

**CGOS Bourgogne Franche-Comté**

**1 rue Pierre Mendès France**

**CS 17831**

**21078 DIJON Cedex**

# Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie

## Pour les titulaires et stagiaires:

- La maladie ordinaire
- Le congé longue maladie
- Le congé longue durée (tuberculose, maladie mentale, poliomyélite, cancer et déficit immunitaire grave et acquis)

## Pour les contractuels:

- La maladie ordinaire
- Le congé de grave maladie



La CFDT Santé Sociaux a obtenu l'augmentation de la prise en charge pour les plus bas indices.



INDICES	TAUX de complément de salaire
De 0 à 370	46%
De 370,01 à 650	45%
De 650,01 à +	44%

MALADIE

## AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES

Maladie Ordinaire		Longue Maladie	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 mois plein traitement	Aucune	1 an plein traitement	Aucune
9 mois demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement (Les arrêts maladie pouvant être continus ou discontinus)	2 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement

Maladie de Longue Durée Non imputable au service		Maladie de Longue Durée Imputable au service*	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 ans plein traitement	Aucune	5 ans plein traitement	Aucune
2 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement	3 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois des 2 premières années

\* Dispositif transitoire à compter du 16 mai 2020: CITIS

# AGENTS CONTRACTUELS: MALADIE ORDINAIRE

## Moins de 4 mois de Service

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
Indemnités journalières de la Sécurité Sociale	Aucune

## Entre 4 mois et 2 ans de Service

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1 mois plein traitement	Aucune
1 mois demi-traitement	Complément CGOS sur le premier mois
Au-delà: Indemnités journalières de la Sécurité Sociale si l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées



## Entre 2 et 3 ans de Service

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
2 mois plein traitement	Aucune
2 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 2 premiers mois
Au-delà: Indemnités journalières de la Sécurité Sociale Si l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées

## 3 ans de Service

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 mois plein traitement	Aucune
3 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 3 premiers mois à demi-traitement
Au-delà: Indemnités journalières de la Sécurité Sociale Si l'agent reste sous contrat	

# AGENTS CONTRACTUELS: CONGÉ DE GRAVE MALADIE (3 ans d'ancienneté requis)

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1 <sup>ère</sup> année: plein traitement	Aucune
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> : demi-traitement	Complément CGOS sur les 3 premiers mois à demi-traitement

# VACANCES ADULTES ET FAMILLE

Tranche de QF	MONTANTS
Tranche 1	270€
Tranche 2	250€
Tranche 3	240€
Tranche 4	150€
Tranche 5	110€
Tranche 6 à 8	80€
<b>Au plus tard le 31/01/2025</b>	

Les justificatifs à produire : **factures acquittées** d'hôtels, croisières, camping, club de vacances, Airbnb, transport collectifs (avion, bateau, car et train)... **au nom de l'agent**.



Grâce à la CFDT vous pouvez aussi présenter une facture de location de van et camping-car.



## CHEQUES VACANCES

Le calcul de la participation du CGOS dépend de votre épargne et de votre QF.

Il est possible de commander les chèques vacances sans épargner.

**Une seule demande par agent tous les 12 mois.**

Les chèques vacances sont cumulables avec la prestation vacances adultes et famille.

**Formulaire à transmettre avant le 31 octobre 2024**

QF	Montant Agent	Participation CGOS	TOTAL CHEQUIER
Tranche 1 et 3	300€	150€	450€
Tranche 4 à 6	290€	130€	420€
Tranche 7 et 8	330€	130€	460€



VACANCES

**La CFDT a voté contre la diminution de ces prestations et s'opposera à d'autres baisses !**

## VACANCES : Prix Réduits et Mini

L'offre Vacances a pour objectif de rendre les vacances accessibles au plus grand nombre d'agents et de retraités en leur proposant :

- Une participation incluse dans tous les tarifs des voyages proposés et dans les réductions affichées auprès des plus grandes agences de voyage.
- Une assurance voyage Assistance responsabilité civile/assistance/rapatriement/annulation.

**Rendez-vous sur le site CGOS "VACANCES : CGOS.info" avec votre code prestataire.**

Espace Agent

MME CHRISTINE P.   
 Numéro C.G.O.S.   
 Dernière connexion le 30/01/2024  
 C.G.O.S BOURGOGNE-FRANCHE COMTE  
 Droits ouverts : 2024  
 Quotient familial 2024 :   
 Code accès prestataire : [cliquez ici](#)

VOTRE ESPACE

Bienvenue MME CHRISTINE P.   
 Vous pouvez accéder à l'ensemble des services proposés.

5

# TITRES CULTURE

## CONDITIONS :

Participation du CGOS à hauteur de 50%, les frais d'envoi restent à votre charge aux tarifs postaux en vigueur au 1er janvier 2024.

Une ou 2 commandes par an dans la limite de 100€ de Titres Culture.

Le paiement peut se faire par :

- ♦ Chèque libellé au nom de GLADY ou PAIEMENT EN LIGNE PAR CB
- ♦ Le formulaire dématérialisé est à transmettre au plus tard le 31 Décembre 2024, celui papier au plus tard le 30 Novembre 2024.

La durée de validité du chèque culture est de 18 mois après l'année d'émission.



QF	Montant Agent	Participation CGOS	TOTAL CHEQUIER
1 commande	54,50€*	50€	100€
1 commande	29,50€*	25€	50€

**La CFDT a obtenu le paiement en ligne des Chèques Culture et revendique une prise en charge supérieure à 50%.**

## PRESTATION SPORTS LOISIRS CULTURE

### Envie de faire du sport, d'exercer une activité culturelle ou de loisirs ?

Bénéficiez d'une aide pour participer aux frais engagés pour la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle par l'agent dans un club, une association ou autre organisme. Les dépenses d'équipements ne sont pas concernées par cette prestation. L'agent peut déposer une seule demande par année civile dans la limite du montant de la prestation. Elle est versée sur **présentation du formulaire ET de la facture ou attestation de paiement sur l'année de la demande.**

Tranche de QF	MONTANTS
Tranche 1	60€
Tranche 2 et 3	55€
Tranche 3 à 8	50€

Au plus tard le 30/11/2024



**La CFDT revendique des montants de prestations à la hauteur des besoins des agents!**

# PRESTATION ETUDES-EDUCATION-FORMATION

**La CFDT revendique l'augmentation des montants de cette prestation.  
L'accès à l'éducation est une priorité.**

Attention pour cette prestation :

- > Vérifier que la case "demande la prestation PEEF" (Prestation Etudes Education Formation) soit bien cochée.
- > Constituez le dossier papier ou en ligne **avant le 31 juillet 2024**.
- > Elle sera versée dès la validation du dossier.

**MONTANTS de base 2024** : Variable selon le quotient familial et les années. Versée jusqu'au QF 1295.

Les montants indiqués correspondent à un QF de 608.

Primaire du CP au CM2: **71 €**

Collège (de la 6ème à la 3ème) : **156 €**

Lycée / Général et technologique : **226 €**

Lycée/ Enseignement professionnel : **272€**

Études supérieures : **851 €**

Hébergement (sans condition de distance) : **341 €**

\*Calcul de votre prestation :  $(1295 - \text{quotient familial}) / 6,87 = \%$  à appliquer au montant de base de la prestation)

## GARDE D'ENFANTS DE 0 à 6 ANS — CESU

Une seule attribution par an et par enfant est effectuée.

Vous devez compléter l'attestation de garde sur l'honneur.

**Les commandes de CESU sont traitées en avril, juillet, octobre et décembre.**

**Le formulaire recto/verso est à envoyer avant le 30 Novembre 2024.**

TRANCHE DE QF	Montant CESU par enfant	
	0-3 ANS	4-6 ANS
TRANCHE 1 à 3	600€	300€
TRANCHE 4	500€	250€
TRANCHE 5	400€	200€
TRANCHE 6	300€	150€
TRANCHE 7 et 8	200€	100€

## CENTRE DE LOISIRS — ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

**Pour la garde d'enfants de 6 à 18 ans inclus (nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2017).**

La prestation prend en charge le soutien scolaire.

Prestation versée pour chaque enfant.

TRANCHE DE QF	MONTANTS
TRANCHE 1	60€
TRANCHE 2 et 3	55€
TRANCHE 4 à 8	50€

**Au plus tard le 31/01/2025**

## VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Tranche de QF	MONTANTS
Tranche 1 et 2	100€
Tranche 3 à 5	80€
Tranche 6 à 8	50€

**Au plus tard le 31/01/2025**

Cette prestation participe aux dépenses occasionnées par les vacances prises par l'enfant ou l'adolescent (de 4 ans à 19 inclus), dans des structures agréées, en France ou à l'étranger.

Les voyages scolaires sont acceptés.

# NAISSANCE / ADOPTION



## Vous attendez un heureux événement ?

Cette prestation est versée pour la naissance d'un enfant ou pour l'adoption plénière d'un enfant au plus tard 6 mois après l'événement.

**Le montant est de 180 €.**

# NOEL DES ENFANTS

Pour le Noël des enfants âgés de 1 à 10 ans sur l'année concernée (né entre le 1 janvier 2014 et 31 décembre 2023).

Dossier CGOS validé **au plus tard le 31/10/2024**

1 seul versement en cas de couple d'agents hospitaliers.

**20€ PAR ENFANT**



# PRESTATION SPORTS LOISIRS CULTURE

Pour les enfants de 7 à 20 ans inclus, à charge fiscale ou en résidence alternée. Mêmes conditions que pour la prestations des adultes .

Tranche de QF	MONTANTS
Tranche 1	60€
Tranche 2 et 3	55€
Tranche 3 à 8	50€
Au plus tard le 30/11/2024	

# PRESTATION ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Variable selon le quotient familial.

**Montant de base** : 800 € (pour un QF de 608)

**Forfait minimum versé au-delà du QF 1295** : 180 €

**Montant maximum** : 1200 € ( 150% de 800 €)

Cette prestation est versée pour votre enfant en situation de handicap.

L'enfant doit être à charge fiscale et âgé de moins de 20 ans au 1er janvier de l'année en cours. Le taux d'incapacité doit être égal ou supérieur à 50 %.

**Demande à transmettre avant le 30 novembre 2024.**

**Versement dans le mois qui suit la validation de la demande.**

# AIDES REMBOURSABLES LOGEMENT

## AIDE LOCATION

Frais d'agence, dépôt de garantie, 1<sup>er</sup> loyer

## AIDE DEMENAGEMENT

Professionnels ou par ses propres moyens

## AIDE TRAVAUX

Copropriété, Handicap, Dépendance, Energie durable

## AIDE ACCESSION A LA PROPRIETE

Frais de notaire, frais d'agence, frais de raccordement

1- Aide accordée sur appréciation de la Commission des Aides et Secours (CPAS)

2- Cumulable avec l'aide remboursable dans la limite de 8 000€ par agent

3- Montant plancher de 400€

4- Dans la limite du taux d'endettement en vigueur et du reste à vivre par rapport au RSA

=  
**8 000€**  
**En 60 mois**  
**maximum**

**La CFDT Santé Sociaux revendique un accès simplifié et des montants conséquents aux aides remboursables grâce aux prêts sociaux.**

**Attention** : Le Fond Social au Logement et l'Aide Remboursable sont cumulables dans la limite de 8 000€.

## AIDES REMBOURSABLES

Besoins financiers liés à des travaux, un achat de véhicule, des soins importants...

### PENSEZ AUX AIDES REMBOURSABLES

#### PAS DE QF PLAFOND

<4 000€ : la durée maximum de remboursement est de 50 mois.

De 4 000€ à 8 000€ : la durée maximum de remboursement est de 60 mois.

**NOUVEAUTE : COUPLE HOSPITALIERS X 2**



## AIDES EXCEPTIONNELLES NON REMBOURSABLES

Une difficulté financière, un imprévu, une maladie, un problème familial, etc...

### PENSEZ AUX AIDES EXCEPTIONNELLES NON REMBOURSABLES

Les mandatés CGOS CFDT (p 16) siègent à la commission et sont là pour vous aider dans vos démarches.

**Le dossier est à imprimer sur votre espace, envoyé par voie postale uniquement et reçu par la délégation 1 semaine minimum avant la commission.**

#### Date des commissions

25 janvier	29 février	28 mars	25 avril	23 mai	27 juin
25 juillet	29 août	26 septembre	24 octobre	21 novembre	19 décembre

# SOLIDARITE VIE FAMILIALE

- **Congé de présence parentale:** Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre d'un congé de présence parental, pour s'occuper de son enfant gravement malade, handicapé ou accidenté.
- **Congé de solidarité familiale:** Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son congé de solidarité familial pour s'occuper d'un proche souffrant d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital.

**Montant brut :** 20 € par jour (10 € par jour si le congé est effectué sous forme d'un service à temps partiel)

## PRESTATION DECES

Cette prestation est versée lors du décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé ou d'un enfant à charge fiscale.

**Le montant est de 750 € brut.**

## RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Obtenez gratuitement un renseignement juridique en matière de

- logement
- consommation
- droit de la famille



Par téléphone ou par Internet, en indiquant votre numéro CGOS

- Tél. : 02 38 79 97 87 du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h à 19h
- Par internet : [www.cgos.info.rubrique](http://www.cgos.info.rubrique) Vous et votre famille / Droits
- En complétant le formulaire électronique disponible sur votre espace agent
- Accéder directement à la plateforme renseignements juridiques : <https://cgos.prat.fr>

NOUVEAU

 <b>FAMILLE</b> Mariage, Maternité, Scolarité, Aides à l'enfance, Divorce, Seniors, Successions	 <b>VIE PROFESSIONNELLE FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE</b> Agent contractuel, carrière et activité, santé, fin de fonctions	 <b>AGENDA</b> Tout savoir sur les événements ...
 <b>BARÈMES &amp; TAUX</b>	 <b>ARGENT &amp; IMPÔTS</b> Placements, Impôts sur le revenu, Impôts locaux, Consommation, Banque, Crédit	 <b>MODÈLES DE LETTRES</b>

# AVANTAGES CONSO



- **ABONNEMENTS ET MAGAZINES**
- **CARTES ET CHEQUES DE REDUCTION**
- **VOITURES NEUVES**
- **VOITURES OCCASIONS**

Des avantages très intéressants, rendez-vous sur :

**Le C.G.O.S & Vous**

## BILLETTERIE

La billetterie vous propose de nombreux spectacles de variétés, parcs d'attractions, ainsi que des offres telles que l'opéra, l'art dramatique, des expositions nationales, et de nombreux festivals dans notre région.

La participation annuelle du CGOS est de

**500€ par agent et 250€ par ayants droits**

(par exemple : pour une famille de 4 personnes, c'est 1 250€ par an)

Un agent célibataire bénéficie de deux places par offre.



**Accédez au site  
Billetterie C.G.O.S :  
[www.avantages-loisirs.cgos.info](http://www.avantages-loisirs.cgos.info)  
Et découvrez les  
nombreuses  
OFFRES  
DISPONIBLES EN  
LIGNE**



**Accédez au site  
Loisirs C.G.O.S :  
[www.cgos.info](http://www.cgos.info)  
ou par tél au  
01 70 56 59 24  
du lundi au samedi  
de 8h30 à 18H30**



# DEPART A LA RETRAITE

Vous partez à la retraite ? vous voulez continuer à bénéficier des prestations CGOS ? **Pensez à mettre votre dossier à jour.**

Le montant de la prestation varie selon l'indice de l'agent et le nombre d'années de services accomplies par l'agent dans un ou des établissements adhérents au CGOS.

TRANCHE D'INDICE MAJORE	MONTANT PAR ANNEE DE SERVICE
< à 506	54€
Entre 506 et 765	49€
> à 765	44€

La date limite de la demande ne doit pas dépasser **5 ans après la date de départ.**

La demande doit être établie par l'établissement de l'agent.

## PRESTATION ANNUELLE RETRAITES

La prestation annuelle des retraités est versée au QF inférieur 570. Il faut que le dossier soit mis à jour.



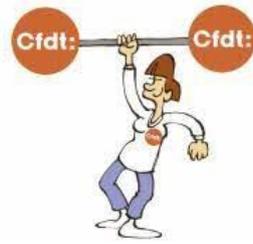
Tranche de QF	MONTANTS
De 0 à 340	1200€
De 340.01 à 410	850€
De 410.01 à 470	550€
De 470.01 à 570	300€

Date limite de la demande 31/11/2024

## AGENDAS PRESTATIONS

PRESTATIONS	DELAJ D'ENVOI	IMPOSABLE	NON-IMPOSABLE
Etudes-Education-Formation	31/07/2024	X	
Vacances Adultes et Famille/Enfants et adolescents	31/01/2025	X	
Enfant en Situation de Handicap	30/11/2024	X	
Chèques Vacances	31/10/2024		X
Titres Culture	30/11/2024 papier 31/12/2024 en ligne		X
Sports, Loisirs et Culture Adultes / Enfants	30/11/2024	X	
Centre de Loisirs et Accueil périscolaire	31/01/2025	X	
CESU	30/11/2024		X
Départ à la retraite	5 ans après le départ	X	
Annuelle des retraités	30/11/2024	X	
Décès	6 mois après le décès		X
Naissance et adoption	6 mois après la naissance	X	

# MOTS CACHES J.O



R	E	M	M	A	L	F	M	U	I	D	O	P
I	E	T	S	I	P	U	A	E	P	A	R	D
T	E	G	I	E	N	S	T	N	E	G	R	A
E	G	T	X	E	O	K	I	E	N	M	Y	H
U	A	Q	U	L	S	I	A	L	E	R	O	G
Q	N	E	A	L	S	E	G	L	A	C	E	I
I	I	T	E	I	X	U	E	J	K	I	I	E
P	T	E	N	A	E	R	A	E	T	I	S	L
M	A	L	N	D	A	F	Y	L	S	I	K	S
Y	P	H	A	E	E	U	Q	S	A	V	C	B
L	E	T	I	M	O	C	Y	R	U	J	R	O
O	S	A	U	N	N	O	L	H	T	A	I	B
M	A	S	C	O	T	T	E	Z	N	O	R	B

OLYMPIQUE—BOBSLEIGH—BIATHLON—MASCOTTE—MEDAILLE—PATINAGE—ATHLETE—  
 ANNEAUX—DRAPEAU—SKIEUR—HOCKEY—VASQUE—COMITE—RELAIS—FLAMME—  
 ARGENT—PODIUM—BRONZE—HYMNE—STADE—GLACE—NEIGE—PISTE—SKIS—SITE—  
 SAUT—JURY—JEUX—TIR—OR

# LA CFDT Santé-Sociaux

## NOS REVENDICATIONS

En 2024, la **CFDT Santé-Sociaux** développe l'action sociale comme elle a su le faire en proposant de nouvelles prestations et contribue à améliorer celles existantes. Pour mettre en place des nouvelles prestations, les organisations syndicales et patronales doivent les valider dans votre instance régionale.

### MALADIE :

La **CFDT Santé-Sociaux** dénonce la dégradation des conditions de travail, et s'oppose toujours au recul de l'âge de départ à la retraite.

La CFDT revendique le maintien de salaire durant la maladie et des actions de prévention tout au long de la carrière, pour prévenir l'usure professionnelle.

### AIDES FINANCIERES :

Face à la précarité, aux situations exceptionnelles, la **CFDT Santé-Sociaux** revendique des montants conséquents pour les agents en difficultés.

### PRESTATION EDUCATION :

L'éducation des enfants est une priorité pour la **CFDT Santé-Sociaux** qui met tout en œuvre pour augmenter les aides notamment pour les études coûteuses.

### PROTECTION SOCIALE :

La **CFDT Santé Sociaux** revendique une complémentaire pour tous les agents contractuels, stagiaires et titulaires.

La **CFDT Santé-Sociaux** veut un accord national respectant un haut degré de solidarité.



**UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR SE SOIGNER CORRECTEMENT, C'EST IMPORTANT!**



**Cfdt:** L'**ADHÉSION SERVICES** c'est compris !

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à **tous les services inclus** dans le prix de mon adhésion...

**REJOIGNEZ-NOUS**  
**CFDT.FR/ADHESION**

# VOS MANDATÉS CFDT AU CGOS BOURGOGNE-FRANCHE COMTE

**Toute l'équipe CFDT du CGOS se mobilise pour vous au cœur des différentes commissions.**

**N'hésitez pas à nous contacter**

**Perret Christine (58):**  
CH Agglomération de Nevers  
06 81 33 76 06  
cperretcfdt@orange.fr

**Gardier Nathalie (25) :**  
Syndicat départemental 25  
03 81 25 30 15  
ncharton@sante-sociaux.cfdt.fr

**Cosnard Aline (89):**  
CH Joigny  
03 86 92 33 33 poste 2024  
syndicat@ch-joigny.fr

**Laroche Valérie (25):**  
Etablissement de santé de Quingey  
03 81 54 63 16  
cfdt@chquingey.fr

**Ginolin Aurélie (21) :**  
EPCAPA Dijon  
03 80 66 06 04  
aurelieginolin.cfdt21@gmail.com

**Eusébio Christine (70):**  
GH 70 site de Gray  
03 84 64 64 39  
c.eusebio@gh70.fr

**Robert Florian (21) :**  
CHS la Chartreuse  
florian.robert.21000@gmail.com

**Paradot Christine (90):**  
Hôpital Nord franche Comté  
03 84 98 35 05  
cfdt@hnfc.fr

**Pilippon Lise(71):**  
CH Mâcon  
03 85 94 12 89  
lise.bethury@gmail.com

**Poncet Nadège (39):**  
CH Dôle  
06 79 15 34 63  
poncet.nadege@ch-dole.fr

## **UNE QUESTION ?**

**Besoin d'être accompagné.e ?**

**Je contacte :**

**Union Professionnelle Régionale Bourgogne Franche Comté CFDT Santé-Sociaux**